

## TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

### Rematéralisation

#### ou comment transformer les tickets restaurant (TR) électroniques en TR papier

La carte TR électronique n'est absolument pas satisfaisante. Aussi la **CFDT** demande que les salarié-e-s qui le souhaitent puissent **transformer leurs TR électroniques en TR au format papier** (rematéralisation).

**La CFDT revendique la gratuité de la rematéralisation des tickets restaurant...**

#### Rematéralisation payante !

La Direction annonce que la rematéralisation sera un **service payant pour le bénéficiaire (10€), exceptionnellement offert en 2014. Pour la CFDT c'est inacceptable !**

La **CFDT** revendique que la procédure de rematéralisation soit **sans frais pour les salarié-e-s. Ce serait un comble de devoir payer pour récupérer son argent !**

#### Rematéralisation plafonnée !

La Direction annonce que le montant rematéralisé sera limité à **450€ maximum.**

#### Pour la CFDT cette limite est inacceptable !

La **CFDT** revendique que la procédure de rematéralisation soit **sans plafond. Car, pour certains salarié-e-s, c'est le seul moyen de récupérer leur argent.**

**.... sans plafond !**



## TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES

### Changement de millésime

#### ou comment transformer les tickets restaurant 2014 en tickets restaurant 2015

En juillet dernier, la **CFDT** pose la question :

« **La totalité de la somme disponible au 31 janvier sera-t-elle basculée sur le millésime suivant ?** ».

Réponse de la Direction : « **La bascule d'un millésime à l'autre est automatique.** ».

La **CFDT** s'en réjouit ; Voilà enfin un avantage à la carte TR électronique !

Or, nous avons posé la même question à EDENRED, qui répond : « une demande du salarié est nécessaire pour basculer de millésime, comme pour les anciens TR papiers. »

Les déléguées du Personnel **CFDT** ont donc demandé à la Direction de confirmer sa réponse. A leur plus grande stupéfaction, la Direction indique que **la bascule ne sera pas automatique**, malgré ce qui avait été annoncé précédemment. **Pour la CFDT c'est inacceptable !**

**Quand les TR étaient au format papier**, et qu'au 28/02, le/la salarié-e n'avait pas demandé la conversion de ses TR au millésime suivant, les TR en sa possession étaient périmés et donc inutilisables pour le/la salarié-e. **C'était inéluctable.** Perdus... mais pas pour tout le monde, puisque ces sommes étaient reversées aux CE.

**Au format électronique nous avons la possibilité** de la reconduction automatique ou pas sur l'année suivante.

- ❖ En cas de **bascule manuelle** (le/la salarié-e devra se connecter sur son compte EDENRED et demander explicitement le changement de millésime). Si le/la salarié-e ne le fait pas, au 1<sup>er</sup> mars, les sommes non basculées seront reversées aux CE, comme pour les TR papier. 😞
- ❖ En cas de **bascule automatique** ; aucune intervention du/de la salarié-e n'est nécessaire. L'avoir disponible sur la carte TR est toujours disponible le 1<sup>er</sup> mars. 😊

**La CFDT revendique la bascule automatique du millésime**

**Dans l'intérêt évident des salariés, la CFDT revendique que la bascule du millésime 2014 en 2015 soit automatique.**

La **CFDT** revendique que les sommes soient **versées aux CE uniquement à l'expiration des cartes TR.**



## TICKETS RESTAURANT ELECTRONIQUES (suite)

### Intellectuellement c'est amusant, mais au quotidien c'est pénible !

Liste (non exhaustive) des tracas de l'usager de la carte TR électronique :

- La transaction est refusée par le serveur d'autorisation alors que la veille et le lendemain elle a été acceptée par le même commerçant. Et ce n'est pas une histoire de plafond de 19 euros, ni de solde, ni de jour férié.
- Le commerçant ne connaît pas cette carte, ou ne sait pas s'il l'accepte. Après insistance (« c'est une carte bancaire »), il finit par accepter. Puis la transaction est acceptée... ou pas.
- Le commerçant refuse parce qu'il n'accepte que les TR papier.
- Le commerçant accepte la carte TR parce que c'est une carte bancaire, mais pour un montant minimum de 10 euros.
- Le commerçant n'accepte plus la carte TR parce qu'il rencontre des difficultés pour récupérer les paiements.



**La CFDT est mobilisée aux côtés des nombreux salariés insatisfaits du passage aux TR électroniques.**

**C'est parce que nous ne voulons pas sombrer dans des négociations compliquées et sans fin avec la Direction en "discutant" de chaque cas, que la CFDT revendique la possibilité de retour au TR papier.**

La CFDT invite tous les salarié-e-s qui rencontrent des difficultés à nous contacter. (Coordonnées de nos représentant-e-s en dernière page)

### Restaurants qui avant acceptaient la carte TR... Mais ça c'était avant...

Hebdo CFDT n° 2014-14 du 3 octobre / A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2014 la **cafétéria Casino de Pessac** (33 Gironde) n'accepte plus les cartes CRT, **seulement les tickets papier.**

Hebdo CFDT n° 2014-15 du 10 octobre / De la région Nord : « **3 brasseurs** refusent désormais de prendre la carte TR ». Idem pour **Del Arte.**



**Niort** : A compter du 1<sup>er</sup> octobre les restaurants « **La toquenelle** » n'acceptent plus les cartes CRT.

**Toulouse : MC DONALD'S** L'Occitane, 31670 LABEGE n'acceptent plus les cartes CRT

**Lyon : Boulangerie/sandwichs** rue Pierre Sépard à Oullins (69), acceptait la carte TR jusqu'en septembre, maintenant elle est rejetée.



## BULLETIN DE SALAIRE ELECTRONIQUE

**C'est dit !**

### Un salarié témoigne :

« Cela fait bien la 4<sup>ème</sup> relance de la Direction pour passer au bulletin de salaire électronique. Belles économies ça ! Et pour moi, c'est direct poubelle... La France n'est pas prête ! »

### Un militant CFDT analyse :

La France n'est pas prête ? Prête à quoi ? Dématérialiser des bulletins de salaire ? Ça veut bien dire ce que ça veut dire. On transforme du concret, en bits et octets. Du papier, on passe au numérique (non pas digital (1)).

Et le jour où tu es en panne d'électricité ? D'internet ? « Ah mais, ça n'arrive pas ! ». Non, comme les toilettes, qui ne se bouchent jamais. Ça n'arrive jamais. Mais quand c'est le cas, il te reste les bois, ou t'es dans la ... panade.

Simplifier, organiser, faciliter, oui. Obliger à se passer de papier... non. Et ça, ce n'est pas un problème de vieuxconnisation. Ce n'était pas mieux avant, mais ça risque d'être pire après. C'est un choix de civilisation. Je ne choisirai pas de me scier la branche sur laquelle je suis assis. Je ne choisirai pas de devenir totalement dépendant d'une source unique d'énergie (l'électricité), Et d'un accès téléphonique, adsl, data quelconque.

Je veux pouvoir choisir de lire mes bulletins de salaire à la bougie, au fond des bois, un rouleau de papier toilette à la main.

(1) Digital/numérique : un combat d'arrière-garde, où je prétends que digital veut dire doigt, et non digit. Digit, en anglais, ça dit grosso-modo « bit », c'est à dire l'élément atomique d'une opération informatique. Traduit aisément par numérique, c'est à dire « produit avec des nombres ». C'est pas loin, hein ? « Ah mais, digital, l'informatique l'est. Il faut utiliser ses doigts pour taper sur un clavier ». La cuisine, c'est digital. La menuiserie, c'est digital. L'écriture digitale, c'est donc l'écriture manuscrite, à ce compte-là. La connerie, en revanche, c'est congénital.



## LA CFDT OBTIENT ENFIN DES NOUVEAUX DROITS

Le compte personnel de **prévention de la pénibilité**, qui constitue une avancée sociale fondamentale, se mettra en place au **1er janvier 2015**. Les décrets publiés aujourd'hui ouvrent des droits nouveaux aux salariés, tout en renforçant la protection de leur santé au travail.

C'est une victoire de tous les militants de la **CFDT** qui se sont battus depuis 2003 pour que l'injustice de la différence d'espérance de vie liée à la pénibilité au travail soit réparée.

Chaque salarié pourra utiliser son compte de trois manières :

- ❖ La **formation**, pour accéder à un poste moins exposé, ou non exposé à la pénibilité.
- ❖ La **réduction du temps de travail** sans diminution de salaire, pour diminuer la durée d'exposition aux risques et se ménager des périodes de repos.
- ❖ L'**anticipation du départ à la retraite**.

La **CFDT** a été la seule à défendre la mise en application de la loi sur la retraite votée en 2013 pour qu'elle ne reste pas lettre morte ou ne soit totalement vidée de son contenu.

La **CFDT** déplore toutefois que la prise en compte de 6 des 10 facteurs de pénibilité ait été reportée à 2016.

### Quatre facteurs de pénibilité au 1er janvier 2015

A compter du 1er janvier 2015, seuls 4 facteurs de pénibilité permettront aux salariés d'acquérir des points à compter du 1er janvier 2015 :

- Travail de nuit
- Activité exercée en milieu hyperbare
- Travail en équipes successives alternantes
- Travail répétitif

Les 6 autres facteurs ne s'appliqueront qu'à compter du 1er janvier 2016 :

- Manutentions manuelles de charges
- Postures pénibles
- Vibrations mécaniques
- Agents chimiques dangereux
- Températures extrêmes
- Bruit

La **CFDT** appelle les branches professionnelles et les entreprises, en particulier les plus petites d'entre elles à recenser dès à présent les expositions de leurs salariés. Elle agira aux côtés des salariés pour que ce recensement soit effectif.

Elle se tient prête à participer aux négociations dans les branches pour bâtir des référentiels d'expositions afin de faciliter les déclarations des petites entreprises au bénéfice des salariés.

Elle appelle les pouvoirs publics à déployer les moyens nécessaires notamment dans le cadre de la CNAV et de la branche ATMP pour que le dispositif soit rapidement opérationnel afin que les droits puissent être servis au plus tôt et qu'il permette d'effectuer des bilans sur le volume et la nature des expositions dans un objectif de prévention.



## PORTABILITÉ DE LA COUVERTURE SANTÉ

En cas de rupture du contrat de travail, le salarié a la possibilité de **conserver temporairement et à titre gratuit sa couverture santé** dont il bénéficiait dans son ancienne entreprise, à certaines conditions.



### Qui peut bénéficier de ce dispositif de portabilité ?

Les salariés qui viennent de perdre leur emploi (à partir du 1<sup>er</sup> juin 2014) et qui bénéficient du régime d'assurance chômage.

Les cas de rupture du contrat de travail sont :

- ❖ Licenciement (sauf pour faute lourde)
- ❖ Rupture conventionnelle
- ❖ Fin de CDD
- ❖ Démission
- ❖ Rupture du contrat d'apprentissage

**Grâce à la CFDT  
je connais mes droits.**

### Durée du dispositif ?

La couverture santé est maintenue pour une durée égale à celle de l'indemnisation chômage dans la limite de la durée du dernier contrat de travail jusqu'à **12 mois maximum**. Le dispositif ne s'exerce que pendant la période de chômage. **Le bénéfice du maintien des garanties se perd dès que l'on retrouve un emploi.**

## LA CFDT DEPUIS SON SMARTPHONE

### La CFDT est la première confédération syndicale française à investir les téléphones portables de troisième génération.

Il est désormais possible de suivre l'actualité de la CFDT depuis son smartphone. L'application est téléchargeable gratuitement sur l'AppStore et Google Play.

Elle donne un accès direct à toute l'actualité de la CFDT avec des articles, des vidéos, des dossiers thématiques... Retrouvez également l'actualité juridique au jour le jour, les outils (tracts, argumentaires, modes d'emploi...), les propositions et résultats de la CFDT.

Autre nouveauté de l'application : son outil de géolocalisation. Besoin de joindre la CFDT près de chez vous ? L'application vous fournit automatiquement ses coordonnées et un plan d'accès.

- **Télécharger l'appli sur l'App Store (pour iPhone)**
- **Télécharger l'appli sur Android Market (pour les smartphones sous Android)**

## DIALOGUE SOCIAL : UNE CLARIFICATION S'IMPOSE

PUBLIÉ LE 09/10/2014 À 19H54 par **Aurélié Seigne**



**La première séance de négociation sur le dialogue social s'est tenue le 9 octobre. Si le calendrier est fixé, la méthode reste à clarifier. Rendez-vous est pris pour le 30 octobre.**

Un round d'observation. La première séance de négociation sur le dialogue social, qui s'est tenue ce 9 octobre au siège du Medef, a permis à chacun des protagonistes d'exprimer son point de vue. Sans doute pour ne pas hypothéquer la suite de la négociation, les « *mots qui fâchent* » n'ont pas été prononcés. « *La question des seuils n'était pas l'enjeu de cette négociation, et le sujet n'a pas été abordé* », a indiqué Marylise Léon, chef de file de la délégation CFDT.

« *Nous avons eu un échange franc et animé, très constructif*, a déclaré Alexandre Saubot, chef de file de la délégation patronale, manifestement soucieux de donner des gages de bonne volonté. *Nous partageons largement le constat d'un dialogue social trop rigide, alors qu'il devrait être au cœur de la compétitivité et du développement des entreprises, et auquel il faut redonner tout son sens.* » Reste que s'il a acté « *la plus-value du dialogue social* », l'un des enjeux de la négociation sera de trouver un point d'accord sur les modalités permettant de le rendre plus efficace. Pour la CFDT, il s'agit de permettre aux représentants du personnel d'influer réellement sur les projets d'entreprise, plutôt que l'empilement actuel de droits successifs et déconnectés les uns des autres qui réduit d'autant leur effectivité.



### Quid des salariés des TPE et des parcours syndicaux ?

D'ici à la prochaine séance de négociation, programmée le 30 octobre, un autre défi sera de faire admettre à la délégation patronale les deux autres thèmes fixés par le document d'orientation gouvernemental - l'amélioration de la représentation de tous les salariés et la valorisation des parcours des élus et mandatés. Concernant le premier point, « *j'ai demandé aux organisations syndicales de m'expliquer en détail à quelle problématique elles veulent répondre et quelles solutions elles proposent. D'ici là, je reste prudent* », a éludé le négociateur patronal. Quant aux parcours militants, « *on ne peut pas dire que le patronat a été très innovant ni même moteur ; nous allons l'y aider* », a souligné la représentante de la CFDT, Marylise Léon.

Le patronat a demandé aux organisations syndicales de lui transmettre leurs propositions afin d'élaborer, en vue de leur prochaine rencontre, un document fixant les principes et définissant les thèmes qui seront abordés lors des quatre séances suivantes (les 13 et 21 novembre, puis les 4 et 11 décembre). Pour la CFDT, « *cette clarification permettra de voir si on a la possibilité d'arriver au bout de la négociation* ».

[aseigne@cfdt.fr](mailto:aseigne@cfdt.fr)



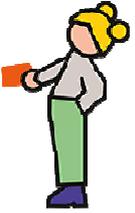
## ADHÉREZ À LA CFDT !



**ÉMANCIPATION**  
**DÉMOCRATIE**  
**SOLIDARITÉ**  
**AUTONOMIE**  
**RESPECT**

## PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS !

- Bienvenue aux salarié(e)s qui nous ont rejoints en adhérant à la **CFDT**.
- Si vous avez adhéré à la **CFDT** avant d'être salarié(e) GFI, signalez-vous auprès d'un(e) représentant(e).



## COTISATION SYNDICALE = DEDUCTION FISCALE

66% du montant de la cotisation syndicale sont déductibles de l'impôt sur le revenu.  
Les adhérents non imposables bénéficient d'un crédit d'impôt.

## LES VALEURS DE LA CFDT



### Émancipation

Donner aux adhérents et militants, les moyens d'être acteurs dans l'entreprise.

### Démocratie

Faire porter par toute la CFDT les décisions prises à la majorité des adhérents

### Respect des droits de l'homme

Reconnaître le droit des travailleurs et chômeurs

### Autonomie

Donner la priorité à la cotisation en tant que moyen de financement.

### Solidarité

Prendre en charge les salarié-e-s en difficulté

➤ Pour adhérer à la CFDT, contactez l'un(e) de nos représentant(e)s.

## VOS CONTACTS CFDT A GFI

<b>UES</b> <b>Gfi Informatique</b>  Catherine LINTIGNAT Déléguée Syndicale Centrale 06 45 81 26 02 cfdtgfi@yahoo.fr  	<b>GFI INFORMATIQUE</b>	Est	Contact CFDT	cfdtest@hotmail.com
		Ile de France	Consuelo FELIU LLOMBART Adélaïde DA COSTA	cfdt.gfi-industrie@hotmail.fr adel.dacosta.cfdt.gfi.idf@outlook.fr
		Méditerranée	Christophe SIMON	cfdt.med@gmail.com
		Nord	Christian TANGHE	cfdtnord@free.fr
		Ouest	Gaëtan RYCKEBOER	ouest.cfdtgfi@gmail.com
		Rhône Alpes	Contact CFDT	cfdtra@yahoo.fr
		Sud-Ouest	Contact CFDT	cfdt.gfi.sudouest@gmail.com
<b>Hors UES</b>	<b>GFI INFORMATIQUE PRODUCTION</b>	Stéphane GLAÇON	cfdt.gfi.ip@gmail.com	
	<b>GFI PROGICIELS</b>	Luc FOURNIER	cfdtprogiciels@yahoo.fr	
	<b>COGNITIS</b>	Sébastien LACREU	cfdt.cognitis@gmail.com	
	<b>GFI CHRONO TIME</b>	Tomas RODRIGUEZ	cfdt.gct@gmail.com	
	<b>GFI CONSULTING</b>	Yassine FARES	cfdt_consulting@yahoo.fr	
<b>GFI BUS National/Paris Toulouse Bordeaux</b>	Richard FOSSUO Didier GUERIN	cfdt.gfi.bus@gmail.com		
<b>GFI INFOGEN SYSTEM</b>	Contact CFDT	cfdt.infofen@gmail.com		